



Conseil communal d'Hellemmes
Le 6 octobre 2021

21/80 Dispositif "tous en vacances"

Nous avons voté « POUR »

21/81 Effacement des réseaux aériens

Nous avons voté « POUR »

21/82 Aide à l'habitat durable

Nous avons voté « POUR »

21/83 Renouvellement de la convention des maires pour le climat et l'énergie

Nous avons voté « POUR »

21/84 Subvention complémentaire au club Léo Lagrange

Nous avons voté « POUR »

21/85 Nouvelles composition des commissions communales

Nous avons voté « POUR »

21/86 Conseil Lillois de la Nuit

(Christine RELIGIEUX est intervenue pour notre groupe, sur ce sujet)

« Chers collègues, ce conseil de la vie nocturne nous paraît être un outil tout à fait pertinent au regard des problématiques que nos concitoyens peuvent rencontrer une fois la nuit tombée. Cependant nous remarquons qu'en l'état, aucun élu Hellemmois ne semble convié à participer à cette instance. Nous le déplorons puisque les villes de Lomme et d'Hellemmes ont, elles aussi, leur propre vie nocturne. Concernant la composition de ce conseil il semble qu'avec la moitié de bistrotiers présents les riverains sont sous représentés. En conséquence nous proposons en amendement de doubler le nombre de riverains faisant partie du conseil. Bref nous sommes d'accord sur le fond mais pas sur la forme ».

L'amendement a été rejeté par Franck GHERBI et son équipe.

Nous nous sommes abstenus sur ce sujet.

21/87 Renouvellement du marché d'organisation de séjours en classe de découverte pour les écoles publiques d'Hellemmes

Nous avons voté « POUR »

21/88 Troisième édition du budget participatif

(Simon JAMELIN est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet)

« Monsieur l'adjoint à la démocratie participative,

Vous le savez, nous sommes pour appuyer toute initiative qui permet aux habitants de se saisir de la vie publique et d'agir sur leur lieu de vie, c'est pourquoi nous voterons pour cette délibération. Ceci étant dit nous avons quelques réserves et quelques propositions :

Nous regrettons qu'à cette heure nous n'ayons pas reçu de bilan quantitatif concernant les deux premières éditions du budget participatif. Certains projets ont été abandonnés, d'autres sont en souffrance, y compris des projets lauréats de la première édition. Combien de projets en tout? Nous n'en savons rien et puisque nous n'avons

pas l'information nous supposons donc qu'une évaluation quantitative du dispositif n'a pas été réalisée.

Il est naturel qu'une petite partie des projets n'aboutisse pas, c'est toujours le cas dans ce type de dispositif, mais si les projets abandonnés par leurs porteurs sont nombreux, c'est peut-être le signe d'un besoin d'accompagnement plus poussé qu'aujourd'hui.

Sur le fond du dispositif, nous notons que la majeure partie des demandes portent sur l'aménagement de l'espace public : c'est peut être le signe d'un besoin: celui d'une vraie prise en compte de l'aménagement par les politiques publiques : quand 10 personnes viennent me voir pour me parler d'un même problème, je me dis à un moment que la réponse ne doit pas être individuelle mais collective. Sur le fond toujours, nous ne disposons pas d'évaluation sur les porteurs de projets eux même, mais en croisant les zones géographiques des demandes, on voit bien que ce ne sont pas les classes populaires qui ont le plus souvent recours au budget participatif. Nous devons réfléchir ensemble à la meilleure manière d'amener tout le monde à se saisir de cet outil.

Voilà pour les réserves. En avant pour les propositions.

Pour l'heure, le Budget participatif ne concerne que de l'investissement, ce qui a permis de réaliser de chouettes choses au bénéfice des habitants de nos trois communes. Après deux éditions, nous souhaitons que vous envisagiez des projets portant sur du fonctionnement. Pour être plus précis, financer une fête de quartier, un événement, un festival est pour l'instant impossible alors même que le « vivre ensemble » fait partie des objectifs affichés du budget participatif.

Pour terminer, nous souhaitons vous proposer un amendement. Amendement qui a déjà été accepté par Monsieur VICOT, maire de Lomme : nous souhaitons que le 1er critère d'éligibilité des projets dans la partie « les idées éligibles » du nouveau règlement du budget participatif soit que « le projet participe à la ville en transition » Vues les idées que nous portons et que vous mettez en avant, ça devrait être une formalité. »

L'amendement a été rejeté par Franck GHERBI et son équipe.

Nous avons voté « POUR »

21/89 Assistance à Maitrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti

(Ana TALEB est intervenue pour notre groupe, sur ce sujet)

« Monsieur l'adjoint à la transition écologique, le programme ACTEE vise à la rénovation énergétique du patrimoine public. A notre connaissance ce Plan d'assistance à maîtrise d'ouvrage concerne une liste de douze bâtiments pour Lille Lomme Hellemmes. C'est dans ce cadre par exemple qu'a été permise la rénovation de l'école Launay à Moulins dont les travaux seront bientôt achevés.

Nous voudrions connaître la liste des bâtiments Hellemmois parmi cette liste de douze bâtiments. Cette question lève une question plus profonde : celle des choix faits en Mairie de Lille et celle de La défense des sujets Hellemmois par votre majorité. Nous avons appris lors de la tenue d'une réunion en Mairie de quartier de Fives la semaine dernière que quatre écoles fivoises allaient être rénovées pour un montant total de 30 millions d'euros. Alors que nous peinons à dégager un million d'euro pour la

sécurisation d'une de nos écoles - et je ne parle pas ici de rénovation énergétique- La Mairie de quartier de Fives saurait-elle mieux se faire entendre de Madame Aubry que la majorité du présent conseil ? Nous aimerions comprendre ces disparités d'investissement dans la rénovation de nos bâtiments publics.

Nous pouvons toujours signer des chartes et des conventions (nous en avons encore signé une aujourd'hui) mais si les arbitrages budgétaires ne suivent pas, nous allons passer plus de temps à signer des documents qu'à fêter des réalisations concrètes.

Monsieur REMOLEUX, Monsieur le Maire, nous n'avons plus le temps de perdre du temps. Nous vous demandons, à chaque signature de chartes écologiques, chaque signature de convention énergétique, de prendre des engagements concrets et opérationnels en matière de rénovation des bâtiments publics, en matière de rénovation des bâtiments privés et en matière de mobilité.

Pour terminer, nous nous tenons à votre disposition pour participer avec vous aux réunions d'arbitrages budgétaires avec la Mairie de Lille pour vous aider à défendre les sujets Hellemmois. C'est une offre de service, le sens même de notre fonction d'élus ».

Nous avons voté « POUR »

21/90 Convention de partenariat entre la ville de Lille et Santé Publique France

(Benoît BIGO est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet)

« Chers collègues, nous sommes, bien sûr, favorables à cette convention entre la ville de Lille et Santé Publique France. Mais nous avons peu d'éléments sur la méthodologie, et plus particulièrement sur la sélection des zones pilotes. Aussi, nous demandons qu'à minima une zone pilote significative soit sélectionnée sur les villes d'Hellemmes et Lomme.

Par ailleurs, cette convention se décline en 3 années, avec des objectifs précis à chaque étape, aussi et afin de ne pas "perdre le fil" du travail réalisé, nous pensons qu'il serait important qu'un point annuel soit fait par le comité de suivi au conseil communal en début d'année. »

Nous avons voté « POUR »

21/91 Dispositif de lutte contre l'indécence des logements

Nous avons voté « POUR »

21/92 Service commun des carrières souterraines

Nous avons voté « POUR »

21/93 Site Quebecor - concertation préalable

(Simon JAMELIN est intervenu pour notre groupe, sur ce sujet)

« Monsieur l'adjoint, nous avons reçu cette délibération tardivement, le 27 septembre, après la tenue de la commission voirie dans laquelle elle aurait dû être présentée. Elle nous a été présentée de manière un peu cavalière en commission finance, et la présidente de cette commission n'avait même pas eu le temps d'en prendre connaissance. Cette délibération ne contient que peu d'informations et vous nous avez confié en commission, Madame LEDEZ, que le promoteur choisi ne vous avait encore rien communiqué.

Pour ces deux raisons, au regard de l'impréparation de ce dossier nous demandons le report de cette délibération au prochain conseil. L'avenir d'H2D Quebecor concerne

tous les Hellemmois et nous occupera pendant tout le mandat, ne le traitons pas dans la précipitation. »

Le report du vote a été rejeté par Franck GHERBI et son équipe. Simon JAMELIN a donc poursuivi son intervention comme suit :

« Vous nous demandez de vous autoriser à poursuivre vos objectifs mais sur le fond de la délibération, c'est consternant. Combien de logements minimum? Quelle proportion de logement sociaux et surtout quel volume de logements très sociaux en PLAI (ce qui est d'une importance capitale : ce sont les seuls capables d'accueillir une population très pauvres qui n'arrive pas à se loger dans la métropole).

Je continue la liste: quelle hauteur de construction, ce n'est pas marqué et de là à se retrouver avec une tour en plein milieu d'Hellemmes comme celle qui défigure Fives-Cail il n'y a qu'un pas.

Nous vous avons demandé comment vous comptiez absorber dans les écoles de la ville le nombre d'élèves supplémentaire liés à votre volonté de densifier fortement puisque toutes nos écoles affichent complet. Votre réponse était satisfaisante : une grande école à Fives-Cail pour les enfants d'Hellemmes et de Fives. Pas de chance! On a appris la semaine dernière que ce projet était annulé par Martine Aubry. A la place Fives préfère rénover ses écoles et du coup votre solution ne tient plus.

Alors vous aller nous dire que vous allez être vigilants sur le nombre de logements etc. mais on le sait il y aura un seuil minimum de nombre de logements pour que le projet soit rentable pour le promoteur et on le sait, quand on est promoteur pour faire de l'argent on densifie au maximum et on monte dans les étages.

Le seul chiffre qui figure dans votre délibération est celui de ce que vous appelez un « espace boisé ». Il sera « d'au moins » un hectare. Bravo! Vous avez évolué puisque dans la seule délibération qui existe - celle que vous avez signée en 2018 - vous vouliez faire un espace vert de 0,5 hectares sur une surface totale de 50000 m².

Mais c'est combien au moins un hectare? 1, 1,5? Vous présentez souvent ce projet comme le « parc JB Lebas Hellemmois ». Le parc JB Lebas c'est 3,6 hectares Monsieur le Maire. Chiche! Allons jusque-là!

Vous nous demandez aussi de vous autoriser à mener la consultation publique sur ce projet. Nous sommes pour bien sûr, mais nous regrettons que vous vous contentiez de mener la consultation légale prévue par le code de l'environnement. Et puis sur quoi va porter cette concertation? Comme aucun chiffre ne figure dans la délibération on ne sait pas. Est-ce que le nombre de logement est concerné? Est-ce que les Hellemmois auront leur mot à dire sur l'aménagement du site? Est-ce que vous allez tenir compte de leur avis où est ce que la seule concertation possible sera sur la couleur des pots de fleur?

Monsieur le Maire, un projet de cette ampleur mérite que l'ensemble des Hellemmois soient consultés et que vous teniez compte de leur avis. Nous sommes prêts à mener cette concertation avec vous. Pardon, avec le promoteur (puisque dans cette délibération ce sera au promoteur de consulter la population, pas à vous).

Nous serons vigilants, vous le savez, et si vous n'êtes pas à la hauteur, nous mènerons notre propre concertation auprès des Hellemmois, et nous sommes prêts à la confronter au projet que vous allez proposer.

Monsieur le Maire en confiant la maîtrise du projet aux promoteurs vous allez en perdre la maîtrise. Vous leur laissez votre pouvoir de maîtrise de votre territoire. Et on a vu ce que ça donne. Ça donne un projet comme celui de l'ancienne filature Moseley. Comme H2D il était mal préparé et les conséquences ont été directes : c'est la collectivité qui a dû payer pour aménager les trottoirs et pour sécuriser les bâtiments avec au passage une hausse massive du coût des logements et une destruction du patrimoine ouvrier.

Monsieur le Maire s'il vous plaît ne vous entêtez pas dans un projet du XXème siècle. Ne vous enfermez pas dans un projet mal conçu. Des solutions existent. Plutôt que de faire payer après coup à la collectivité les dégâts qui ne manqueront pas d'arriver, nous vous demandons d'étudier la possibilité d'abonder le fond de l'office Foncier Solidaire. Vous nous le répétez, il s'agit d'un terrain privé. En abondant le fond de l'OFS, vous laissez la possibilité à la collectivité d'être propriétaire du terrain. Vous vous laissez la possibilité de maîtriser le projet et le coût des futurs logements. Vous conservez ce pour quoi vous êtes élu : la possibilité d'agir sur votre territoire. »
Nous nous sommes abstenus sur ce sujet.

**Question adressée à Madame Patricia TETARD
Conseillère déléguée au journal communal**

Madame la conseillère déléguée à l'information des usagers et au journal communal, pouvez-vous nous exposer le processus actuel de rédaction du journal communal ainsi que ses perspectives d'évolutions, et pouvez-vous prendre l'engagement de constituer un comité de rédaction dudit journal, comité qui comprendra des représentants de chacun des groupes politiques représentés au sein du présent conseil communal?

Le Maire a apporté lui-même la réponse suivante : « *Il ne vous a pas échappé qu'il y avait un rédacteur en chef, y'avait un chef de publication, une personne responsable, voilà, donc ce n'est pas propre à notre commune, c'est comme ça que ça fonctionne partout, bien sûr si vous souhaitez voir abordé une thématique, que ce soit abordé dans une commission ou par des explications sur un domaine, n'hésitez jamais à nous le faire remonter soit par le biais de l'élue thématique, soit directement auprès de Jack, on se fera un plaisir de l'étudier y'a pas de soucis là-dessus* »